

Aiguèze

Bulletin Municipal



Edito 16

NUMÉRO



Edito

La saison estivale nous attend et pour beaucoup d'entre nous c'est un rendez-vous important qui se prépare à l'avance.

Pour l'équipe municipale qui œuvre au quotidien pour traiter les nombreux sujets qui lui sont soumis, qui œuvre à la préparation des festivités diverses comme la fête de la musique du 24 juin où un public nombreux devrait écouter les orchestres de grande qualité pour notre plus grand plaisir.

Pour les employés municipaux qui ont remis en valeur les équipements collectifs. Entretien, nettoyage, réparations en tous genres, aménagements... beaucoup d'efforts sont accomplis pour améliorer, embellir et développer notre « cadre de vie dans le village » auquel nous sommes tant attachés. C'est un travail permanent qui demande investissement et abnégation, en ayant en permanence le souci de bien faire avec de moins en moins de moyens. Nous nous retrouvons les manches sans faiblir en ayant une préoccupation majeure : apporter une contribution utile et positive pour la collectivité.

Pour toutes les personnes qui ont répondu présent pour le nettoyage de notre village, et celles qui régulièrement nettoient leur pas de porte.

Pour les commerces qui ont ouvert leur porte et qui avec impatience doivent attendre la montée en puissance de leur activité.

Pour les associations et autres bénévoles qui participent aux événements festifs du village comme la fête du pain qui a été un grand succès, et comme l'a été l'organisation de l'ardéchoise et comme les concours de pétanque qui sauront accueillir un bon nombre de participantes et participants, les repas tirés du sac réunissant visiteurs d'un jour, vacanciers et villageois.

Bonne saison à tous, bonne détente et bonnes vacances. Rendez-vous en septembre, le mois des vendanges pour nos viticulteurs et de la reprise scolaire pour nos petites têtes blondes.

Faites
de la
Musique



ZOOM

17 Méchoui des
chasseurs,
24 Fête de la
Musique

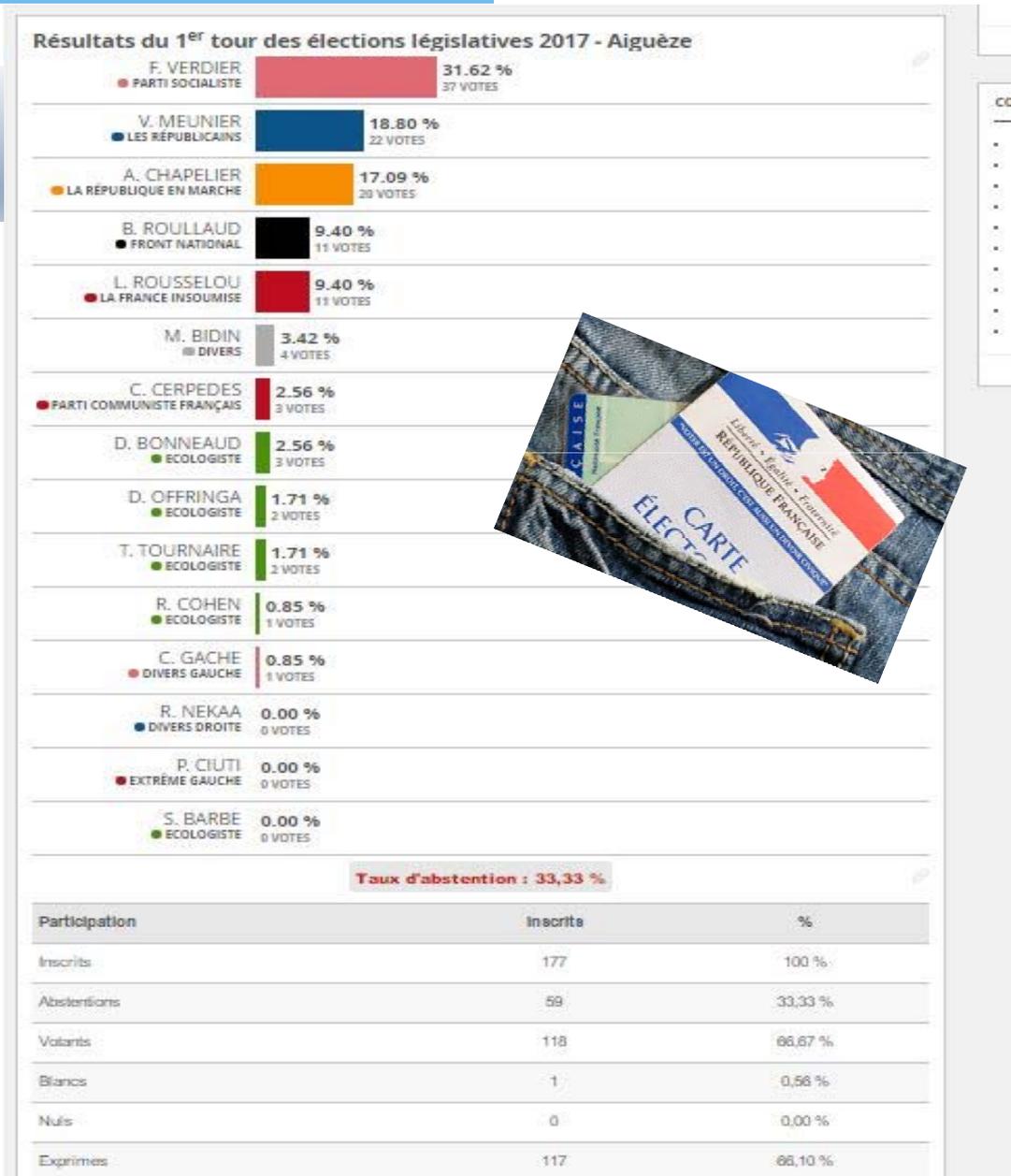
La vie municipale

Elections



Elections

Législatives,
1er tour du 11 juin 2017



QUID ???

Notre aire naturelle du Giet s'est enrichie d'un nouveau panneau !
Sur ce panneau un pictogramme n'est pas répertorié dans le code de la route,
Lequel ????

R : Lon cagaire,

Commune d'AIGUEZE

AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT DU GIET



La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal



Conseil du 19 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 19 avril 2017** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS Rémi PEROLLET Charles BASCLE, Salud CHABOT, Annie FRICAUD, Bernadette VALIDIRE.

Absents ayant donné procuration : Alain COSTE donne procuration à Salud CHABOT, Aude COSTA donne procuration à Rémi PEROLLET, Roland VINCENT donne procuration à Charles BASCLE.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h10.

Le maire précise que M. COSTE Alain a été oublié sur la liste des présents lors du conseil municipal 22 mars 2017.

En l'absence d'autres remarques le PV du dernier conseil est validé à l'unanimité.

1 - **Synthèse du conseil communautaire** de l'agglomération du Gard Rhodanien : Le maire évoque le dernier conseil communautaire dont le recueil des notes de synthèse peut, comme les précédents, être consulté en mairie. Il présente notamment :

La modification apportée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour laquelle le nombre de taux est réduit à 5 contre près de 40 en 2016. Cette modification fait passer le taux communal de 12,18 à 11 %. Une nouvelle en demi-teinte car si elle permet de réduire un peu la facture de chacun elle prive la commune de la part propreté qui lui était versée (3710 €) et permettait le nettoyage du village.

La décision du conseil communautaire de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours sur la base d'un montant forfaitaire de 10 € par habitant avec un plancher à 3300 € (5000 en 2016). Constatant que de nombreuses communes n'utilisaient pas ce fond de concours compte tenu des critères d'attribution, il a été décidé d'une part qu'aucune thématique ne sera retenue pour le versement d'un fond de concours, d'autre part d'instituer une DSC (dotation de solidarité) avec la part non utilisée de 5 € par habitant (cette DSC se monte à 3119 € pour la commune, son calcul prend en compte la population, le potentiel fiscal et la population résidant dans les quartiers prioritaires des villes).

2 - **Arrêté préfectoral portant opposition des communes au transfert de la compétence plan local d'urbanisme** à l'agglomération du Gard Rhodanien : Considérant qu'à l'issue du délai légal accordé aux communes membres pour se prononcer sur le transfert, au moins 25 % de celles-ci représentant au moins 20 % de la population de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien se sont prononcées contre le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le Préfet du Gard a décidé par arrêté de ne pas transférer la compétence à l'agglomération. Cette compétence pourra, néanmoins, faire ultérieurement l'objet d'un transfert dans les conditions prévues par la loi ALUR.

3 - **Utilisation aire naturelle du Giet** : Prenant en compte les remarques faites lors de la réunion publique du 17 mars, le conseil décide du maintien en l'état du mode de fonctionnement de l'aire de stationnement du Giet (parking gratuit pour les visiteurs, autorisation de stationnement pour une durée limitée à 24h pour les campings cars). Un effort sera réalisé pour l'information des visiteurs et l'incitation au maintien de la propreté des lieux. En parallèle, un comptage quotidien des campings cars est réalisé pour envisager une modification des règles d'emploi du site.

4 - **Stationnement en période estivale** : Le conseil décide à l'unanimité de reconduire les modalités de stationnement antérieures.

Le village sera mis en espace piétonnier du 1 juin au 15 septembre 2017,

Un effort sera demandé aux commerçants pour qu'ils invitent leurs livreurs à ne pas gêner la libre circulation et à stationner sur la place du jeu de Paume (devant le jeu de boules).

La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal



Conseil du 19 avril 2017 (suite)

5 - **Mise en discrétion du sous répartiteur France Télécom** : Etude en cours pour masquer cette verrière à l'entrée du village.

6 – **Blanchisserie** :

M. Alexandre PERRIER est en cours d'installation de son activité de boulangerie artisanale dans le petit local. La mairie participera à hauteur de 50 % au coût du renforcement électrique nécessaire à son installation (passage en 380 V triphasé).

Le maire présente les pistes actuelles possibles pour le devenir du bâtiment.

La vente reste pour le conseil l'objectif à atteindre.

En l'état actuel, le conseil décide d'autoriser le maire à procéder aux opérations de location du local du rez-de-chaussée à Monsieur STEPZACK Philippe. Le contrat de location prévoira un dégrèvement de 8 mois de loyer (fixé à 600€/mois) pour permettre au locataire de réaliser les travaux nécessaires à son installation (mise aux normes de sécurité, implantation de 2 WC et d'une douche, installation d'un rideau métallique d'une porte anti panique et d'une alarme incendie...).

7 – Ajustement de la **taxe foncière non bâti** aux taux arrêtés pour les autres taxes : Le conseil délibère et décide à l'unanimité de modifier le taux de TFNB en retenant celui autorisé par les règles de lien entre les différentes taxes ; le taux retenu est de 77,20 %.

8 – **Adhésion de la commune de Saint Laurent des Arbres au SIIG** et retrait des communes de Roquemaure et Montfaucon : le conseil délibère et approuve à l'unanimité la proposition faite.

9 – Délibération pour restitution des **actifs et passifs liés à la dissolution du SIVOM** : le conseil délibère et accepte à l'unanimité la restitution des actifs et passifs liés à la dissolution du SIVOM.

10 – Calendrier des **Animations estivales** : le calendrier des animations a été intégré au dernier bulletin municipal.

La mairie se rapprochera du président de la société de chasse pour connaître la faisabilité et la date du méchoui des chasseurs.

Points divers :

La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu ce même jour à 11h30,

Fleurissement du village : Salud CHABOT prendra en charge la sélection et la mise en place des plantes pour valoriser le village.

Annie FRICAUD évoque le problème récurrent des chats errants et des nuisances qu'ils occasionnent, elle évoque également la dangerosité de la maison du sculpteur.

La séance est clôturée à 22h30.



La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal



Conseil du 17 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 17 mai 2017** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Aude COSTA, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Annie FRICAUD, Bernadette VALIDIRE.

Absents : Alain COSTE, Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h10.

En l'absence d'autres remarques le PV du conseil du mois d'avril est validé à l'unanimité.

- 1- Aire naturelle du Giet** : faisant suite aux observations des Aiguèzois sur le sujet, un arrêté municipal est sorti pour préciser les modalités d'utilisation de cet espace et les restrictions qui y sont associées. Un panneau va être mis en place pour préciser les interdictions et permettre de les faire appliquer.
- 2- Droit de place «Prix des terrasses** » : le conseil délibère et décide à la majorité (8 pour- 1 abstention) de fixer à 33 € le m² le droit de place lié à l'utilisation de l'espace public pour y faire commerce (32 € précédemment) ; le même montant est fixé pour tout autre droit d'utilisation validé par la mairie.
- 3- Le maire présente les possibilités d'avancement du personnel municipal** :
Le conseil délibère et valide à l'unanimité les avancements au 01 juin 2017, d'Alexandra CHARRET au grade d'adjoint administratif territorial principal 1^o classe 4^o échelon, de Frédéric GOUEL au grade de garde champêtre chef principal 6^o échelon.
L'avancement de grade pour Patrick Marron reste sujet au passage d'examen professionnel, il changera d'échelon du fait de son ancienneté (6^o échelon).
- 4- Le conseil délibère et décide à l'unanimité de fermer et d'ouvrir les postes correspondant aux avancements décidés** :
Fermeture des postes d'adjoint administratif principal de 2^o classe et de garde champêtre chef,
Ouverture des postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^o classe et de garde champêtre chef principal.
- 5- Le conseil délibère et décide à l'unanimité de fixer à 100% le taux de promotion affecté à chaque avancement.**
- 6- Eau potable et assainissement** : Le conseil délibère et décide à l'unanimité d'adopter les rapports sur le prix et la qualité des services, de transmettre aux services préfectoraux la délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (système d'information prévu par le code de l'environnement).
- 7- Travaux du SMEG (éclairage public)** : Ces travaux étaient prévus sans engagements financiers de la commune. Compte tenu du nombre et du coût des travaux demandés par les communes du département, le SMEG est dans l'obligation de demander une participation pour équilibrer son budget. Malgré que cette dépense n'ait pas été inscrite au budget 2017, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité la réalisation des travaux et l'affectation de la somme de 1500 € correspondant à la participation demandée (travaux et frais de dossier).



Conseil du 17 mai 2017 (suite)

Bureau et Permanence lors des élections législative :

11 juin 2017 :

Présidente de bureau	Marie Christine HERAUD	
Vice-Président	Patrick LEFRANCOIS	
Horaires	Secrétaire	Alexandra CHARRET
08 à 10 h	Rémi PEROLLET	Salud CHABOT
10 à 12h	Bernadette VALIDIRE	Aude COSTA
12 à 14 h	Charles BASCLE	Annie FRICAUD
14 à 16 h	Roland VINCENT	Alain COSTE
16 à 18 h	Rémi PEROLLET	Salud CHABOT

18 juin 2017 :

Président de bureau	Alain CHENIVESSE	
Vice-Président	Marie Christine HERAUD	
Horaires	Secrétaire	Alexandra CHARRET
08 à 10 h	Rémi PEROLLET	Charles BASCLE
10 à 12h	Patrick LEFRANCOIS	Aude COSTA
12 à 14 h	Annie FRICAUD	Alain COSTE
14 à 16 h	Bernadette VALIDIRE	Roland VINCENT
16 à 18 h	Rémi PEROLLET	Charles BASCLE

Les élus désignés (volontariats exprimés par les présents à la réunion du conseil) pour assurer les permanences ont la possibilité de se faire remplacer par une personne inscrite sur la liste électorale de la commune. Les noms seront transmis en mairie pour mise à jour des documents correspondants.

Blanchisserie :

Le maire fait le point sur les contrats de locations en cours, un point actualisé paraîtra dès que tous les baux auront été finalisés. Un point est également fait sur les démarches engagées pour améliorer la qualité de cet espace.

Animations :

- Histoire de clochers : le village bénéficiera à ce titre de 4 visites guidées ; la commune prendra à sa charge l'organisation d'un apéritif ponctuant ces visites.

Les prochaines manifestations de juin, Trial des Gorges, Brocante, Journée du patrimoine, fête de ma musique, se préparent.

Pour mémoire : la matinée du 11 juin sera consacrée au nettoyage du village, tous les bénévoles seront les bienvenus.

Le maire souligne la réussite totale de la fête du pain organisée par l'association Culture Loisirs et Patrimoine. L'esprit novateur de cette édition 2017 avec le spectacle de magie et la prestation d'un groupe musical atypique a été particulièrement apprécié. Félicitations à tous les organisateurs.

La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal - Budget



Points divers :

Le maire évoque la réception en mairie d'une pétition signée par 12 résidents des Placette, rue du moulin et grand rue. Cette pétition porte sur le nombre de chats errants et les déjections qu'ils occasionnent.

Le problème de ces chats est récurrent depuis quelques années et il est facilement compréhensible que les nuisances occasionnées soient de moins en moins tolérées.

Mais une mairie ne peut pas tout faire, des actions citoyennes doivent aussi être admises et réalisées. Une réponse sur les actions réalisées, celles envisagées sera donnée.

Les pétitionnaires sont invités à participer à la demi-journée de nettoyage du village pour limiter ces nuisances et à proposer des solutions raisonnables et légales.

Conformément à la loi, la mairie incite vivement les habitants à ne pas nourrir les chats qui ne leur appartiennent pas.

La séance est clôturée à 23h00.

La vie municipale

Au quotidien

INSOLITE



Notre aire naturelle de stationnement du Giet en a vu de toutes les couleurs ; camping-cars et tentes, camions aménagés et roulottes même certains gaulois partageant bruyamment le sanglier lors de soirées animées.

Cette fois-ci une première tant le moyen de traction nous est à la fois familier et surprenant.

Surtout que ce touriste vientd'Allemagne !!!!

bonne route, bonnes vacances.





Chats errants,



Une pétition est arrivée en mairie exprimant le mécontentement de 12 habitants de la Placette, la Grand Rue et la rue du Moulin. Les raisons en sont les nuisances occasionnées par les chats errants et notamment les feulements en période de reproduction, les déjections sur la voie publique et les odeurs nauséabondes qui y sont associées.

Si une telle pétition est légitime et compréhensible, qu'elle exprime un mécontentement fondé, il est important de citer les responsabilités, d'expliquer les raisons de ces présences animales et d'essayer de trouver les solutions adaptées.

A noter toutefois que ce problème, même s'il est aujourd'hui souligné par un écrit, ne date pas d'hier et que les solutions n'ont pas été trouvées précédemment par une partie des pétitionnaires.

Le maire, conformément à différents articles du code rural, a la responsabilité de la population féline et des chats errants. Pour l'aider dans cette gestion, différents textes de loi définissent les actions autorisées et celles interdites (notamment le nourrissage par des particuliers lorsqu'il n'est pas encadré par une association), les procédés visant à limiter la prolifération, les responsabilités des citoyens.

Les chats sont nombreux à Aiguèze pour plusieurs raisons :

Certaines personnes ont eu par le passé de nombreux chats et ne géraient pas leur multiplication, se contentaient de nourrir un ensemble. Ces personnes ayant disparu leurs chats se sont trouvés livrés à eux-mêmes et sont devenus errants, Malgré l'interdiction légale, certaines personnes continuent d'alimenter les chats ne leur appartenant pas, de ce fait ces personnes favorisent la durée de vie et le surnombre,

Des propriétaires peu scrupuleux abandonnent à la rue la progéniture de leurs animaux,

Le traitement global de ce problème a un coût, la collectivité assume ses responsabilités mais cherche aussi à utiliser au mieux l'argent public en fonction de priorités. Ces priorités correspondant à l'attente des Aiguèzois (cf réunion publique) et à l'ensemble des obligations légales à assurer.

Les actions de la mairie :

Le code rural (art L211-11 à 26) définit les obligations d'une commune. Celle-ci doit notamment posséder une fourrière ou s'assurer du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune. Dans ce cadre, la mairie avait des conventions avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) et l'association Clara. Les chats errants étaient capturés, soignés et stérilisés puis relâchés sur le lieu de capture. Le cout conventionné était de 90 € par chat et annuellement une dizaine d'animaux étaient traités.

Depuis 2016, la mairie a conservé la convention avec la SACPA (pour un coût annuel de 491 €), une nouvelle convention a été établie avec l'association 30 millions d'amis qui prend à sa charge une partie des frais de traitement des chats.

Les opérations de capture et traitement ont eu un coût de 1391 € en 2015, un coût de 521 € en 2016. Le nombre d'animaux traités, et dont la mairie devient propriétaire, étant respectivement de 8 et 6.

Une nouvelle campagne de capture et de traitement sera organisée à l'automne 2017.

Depuis la présentation de la pétition, un empierrement de certains espaces permet de limiter les lieux de déjection des animaux, un effort de nettoyage a encore été entrepris par les employés municipaux.

La commune a des responsabilités en matière de traitement des chats errants, mais elle a aussi d'autres priorités ; chacune des priorités et des responsabilités est assortie d'un coût que les Aiguèzois acceptent collectivement ou que le conseil décide de mettre en œuvre.

La vie municipale

Pétition (suite),



Les actions citoyennes :

Le code rural définit également les obligations et interdictions liées au nourrissage des chats errants et les sanctions qui peuvent y être associées.

Au-delà des nuisances déjà évoquées, la prolifération des chats favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose etc., surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité.

En nourrissant les chats errants, on augmente leur durée de vie et par conséquent on favorise leur surnombre.

Encore une fois, le bon sens prime, que chacun assume ses responsabilités (stérilisation des animaux en l'absence de capacité ou de volonté de gestion des chatons, surveillance de ses animaux...).

Un effort de nettoyage et d'entretien a été réalisé par certains riverains.



Il est important aujourd'hui que chacun assume ses responsabilités pour qu'ensemble nous trouvions les solutions pour améliorer notre cadre de vie. Un effort doit être consenti par tous, et notamment les pétitionnaires, lors de la demi-journée de nettoyage du village le 10 juin. La mairie, de son côté, veillera à la propreté et l'entretien des lieux.

Stationnement,

Nous rappelons que les ayants droits (résidents principaux et secondaires) doivent être munis de leur apostille pour le stationnement sur les parkings dédiés à compter du 1^{er} juin. Celles et ceux qui n'ont pas encore cet autocollant, sont invités à le récupérer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

L'apostille de couleur rouge reste la référence pour l'année 2017



Conformément à la loi, le garde champêtre et les services de Gendarmerie sont chargés de faire appliquer l'arrêté municipal.



Stationnement,

ARRETE N° 2017-005- 013

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE PENDANT LA SAISON ESTIVALE.

Le Maire de la commune D'AIGUEZE

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, NOTAMMENT L'ARTICLE L.2213-2,

VU LES ARTICLES DU CODE DE LA ROUTE,

VU LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGUEZE EN DATE DU 19 AVRIL 2017.

CONSIDÉRANT :

1. Qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la commune d'Aiguèze et dans le village pendant la période estivale du fait de la fréquentation touristique et de l'étroitesse des rues et des chemins,
2. Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans le village du fait du manque de places de stationnement,
3. Qu'il convient de réserver et faciliter l'accès au village en voiture et le stationnement intra-muros aux résidents permanents et secondaires, véhicules de livraison, collecte des ordures ménagères et services de secours et de gendarmerie,
4. Qu'il y a lieu de lutter contre le stationnement anarchique qui gêne la circulation et entrave l'intervention des secours,
5. Qu'il y a lieu de faciliter l'organisation des manifestations autorisées par la municipalité sur le domaine public.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Par délibération du conseil municipal en date du 19 avril 2017, le village fonctionne en zone piétonne du JEUDI 1 juin 2017 au VENDREDI 15 Septembre 2017.

ARTICLE 2 : CIRCULATION DANS LE VILLAGE :

Pour les visiteurs, la circulation est interdite dans le village conformément à la signalisation positionnée aux différentes entrées.

Pour les habitants (résidents permanents et secondaires, locataires des gîtes, chambres d'hôtes ou de particuliers) les véhicules de livraison et les services techniques, la circulation avec des véhicules à moteur est autorisée à une vitesse maximum de 30km/h pour rejoindre une place de stationnement permettant d'assurer les chargement/déchargement de courses ou livraisons. Dans ce cas, le stationnement devra être de courte durée (maxi 15 minutes) pour rejoindre ensuite une aire de stationnement autorisée ou quitter le village.

ARTICLE 3 : STATIONNEMENT INTERDIT DANS LE VILLAGE :

31- Le stationnement de tous types de véhicules à moteur sera interdit durant cette période sur la place du jeu de Paume, la Placette, la place de l'hôpital, les rues, ruelles et impasses du village.

Le stationnement reste autorisé pour :

les véhicules de secours,

les personnes à mobilité réduite sur les places réservées,

les habitants (cf § supra) durant les chargements et déchargements de courses (maxi 15 minutes),

les livraisons aux commerces sous réserve de ne pas obstruer les axes et pour une durée maximale de 15 minutes.

32- CHEMIN DE L'ESCALO (accès à l'Ardèche) :

Le stationnement de tout véhicule à moteur est interdit sur cette portion de rue donnant accès à la rivière.

33- RUE DU CASTELAS :

Le stationnement est interdit sur l'ensemble de cette rue et sur les impasses y débouchant.

34- VIRAGE DE LA RUE DU BARRY (jonction de LA PLACE DU JEU DE Paume)

Le stationnement dans ce virage est interdit de façon permanente sauf pour la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

35- RUE DU VALLAT :

Le stationnement dans cette rue étroite est interdit de façon permanente tout au long de la rue.

36- CHEMIN DES ECOLES A PARTIR DU CEDRE :

Circulation autorisée aux seuls riverains et véhicules de service et/ou de secours. Le stationnement est interdit des deux côtés pour laisser le passage aux véhicules de secours et aux camions d'évacuation des ordures ménagères.

37- ENTREE DE LA PLACE DU JEU DE PAUME par la D180 :

Le stationnement est interdit sur les deux côtés de la chaussée entre le carrefour du chemin de liaison (entrée principale du village) et la place du jeu de Paume.



Stationnement,

ARTICLE 4: STATIONNEMENT DES RESIDENTS :

Le stationnement des véhicules légers des ayants-droit (habitants permanents, résidents secondaires ou estivants logés) est autorisé sur les parkings de LA FONT, du LAVOIR, du 19 MARS, du CEDRE et du Portail Haut.

Les parkings de la Font et du Lavoir, réservés aux résidents sont interdits aux visiteurs du 1 Juin au 15 Septembre (dérogation pour se rendre au secrétariat de la mairie ou aux offices religieux).

Sous réserve de se voir verbaliser les véhicules des ayant droit devront être munis d'une apostille en cours de validité.

Les apostilles seront délivrées en mairie à compter du 1 juin :

gratuitement à raison **de deux au maximum par résidence permanente,**

gratuitement à raison **d'une au maximum par résidence secondaire,**

à titre onéreux (1€ par jour sur la période 3/07 ai 31/08) à raison de une par chambre en location.

La signalisation sera mise en place pour réserver les aires de stationnement de la Font et du lavoir.

Le stationnement des véhicules supplémentaires des résidents, des véhicules tampons et des véhicules hors catégorie (camionnettes fourgonnettes et camions) sera autorisé à titre gratuit sur le parking de la Roque.

Un contrôle régulier permettra de dissuader l'accès des personnes non autorisées.

ARTICLE 5 : STATIONNEMENT DES VISITEURS :

Le stationnement des véhicules à moteur des visiteurs sera autorisé à titre gratuit du 1 juin au 02 juillet et à partir du 1 septembre sur les parkings du 19 mars, du Cèdre et sur l'aire naturelle du Giet. Ce stationnement sera payant (3€ par journée pour les VL et 2€ par journée pour les motos, sans notion de durée) du 4 juillet au 28 août sur les parkings du 19 mars et du Cèdre compte tenu de la surveillance exercée sur ces parkings durant cette période.

Afin d'exercer un contrôle des véhicules en stationnement, il sera demandé aux visiteurs de laisser apparent leur titre de paiement.

Les jours et horaires de surveillance sont les LUNDI et JEUDI de 12h à 20h, les MARDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE de 10h à 20h.

ARTICLE 6 : STATIONNEMENT DES PERSONNES TRAVAILLANT AU VILLAGE :

Les personnes travaillant dans le village pour les commerces, les entreprises ou les particuliers, à titre permanent ou temporaire, sont autorisées à stationner à titre gratuit sur le parking de la Roque et le parking du Giet.

Les travaux importants sont réglementés durant cette période, les artisans ayant à intervenir dans le village sont autorisés, au même titre que les résidents et pour la même durée, à stationner pour charger/décharger leur matériel et doivent ensuite rejoindre les aires de stationnement de la Roque ou du Giet.

ARTICLE 7 : ACCES DES VISITEURS

- Du 1 juin au 15 septembre, l'accès au village est interdit aux visiteurs arrivant de Saint Martin d'Ardèche par le chemin de la Roque. Un panneau « sens interdit » sauf riverains sera apposé au niveau du parking.

- L'accès à l'aire naturelle de stationnement du Giet sera indiqué à l'entrée du chemin de contournement du village pour permettre aux visiteurs d'aller y stationner quand les parkings du Cèdre et du 19 mars sont complets ou à titre gratuit s'ils ne souhaitent pas s'acquitter de la redevance de surveillance des parkings. Le stationnement des campings cars et véhicules aménagés est toléré pour une nuit sur l'aire du Giet.

L'accès au centre-village est interdit aux véhicules des visiteurs du 1 Juin au 15 Septembre : panneaux « sens interdit » sauf riverains positionnés chemin de la Roque, rue de l'école, entrée principale, rue du Barry .

ARTICLE 8 : CIRCULATION INTERDITE SAUF RIVERAIN OU ENGINS AGRICOLES

Chemin des Hières (de liaison) : Circulation interdite sauf aux véhicules agricoles dans le sens Giet/Cèdre. Ce chemin sera emprunté en sens unique pour rejoindre l'aire naturelle de stationnement du Giet par les véhicules des visiteurs lorsque les parkings à l'entrée du village sont complets. Le stationnement est interdit de chaque côté. La vitesse y est limitée à 30 km/h.

L'accès au village par le PORTAIL HAUT, rue du Barry et rue du Portail Haut est interdit aux véhicules des visiteurs du 1 Juin au 15 septembre.

- **Chemin des Escazals,** la circulation y est interdite sauf aux riverains et véhicules agricoles, dans le sens carrefour de la croix rouge vers le débouché du chemin sur la D141 à hauteur du camping des cigales. Les véhicules des résidents du camping (nouvelles installations) ont l'interdiction de sortie directe sur la D141 et doivent remonter le chemin pour rejoindre celui de la Roque et sortir au niveau du pont de ST MARTIN D'ARDECHE.

Ce chemin sera fermé à la circulation le samedi 27 août 2017, de 11h30 à 16h00, à l'occasion du triathlon des gorges.



Stationnement,

ARTICLE 9 : MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

Le stationnement et la circulation (y compris des riverains) sont interdits sur la place du Jeu de Paume, la Placette et leurs accès, tous les JEUDIS de la saison estivale pendant le marché hebdomadaire du matin 6h à 14h.

ARTICLE 10 : ANIMATIONS ESTIVALES :

Le stationnement et la circulation (y compris pour les riverains) sont interdits sur la Place du jeu de Paume lors des animations estivales autorisées par la Mairie. Les extensions de terrasse accordées à la demande des commerces (3 par saison) feront l'objet au cas par cas d'un arrêté spécial.

ARTICLE 11 : SIGNALISATION :

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire, les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : ACCES SECOURS :

Les véhicules de secours doivent pouvoir accéder en tous points du village en toutes circonstances. Par dérogation ces véhicules sont autorisés à circuler pour intervention sur toutes les voies.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pont St Esprit

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Pont St Esprit.

M. le commandant de la Gendarmerie de Pont Saint Esprit et Monsieur le garde Champêtre Intercommunal sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Préfet

AIGUEZE , le 29 mai 2017

Gestion des locaux communaux

Et aussi,

BLANCHISSERIE

Un effort de la commune pour développer aussi cet espace :

Les locaux de la Blanchisserie sont maintenant tous loués, en attendant une éventuelle vente.

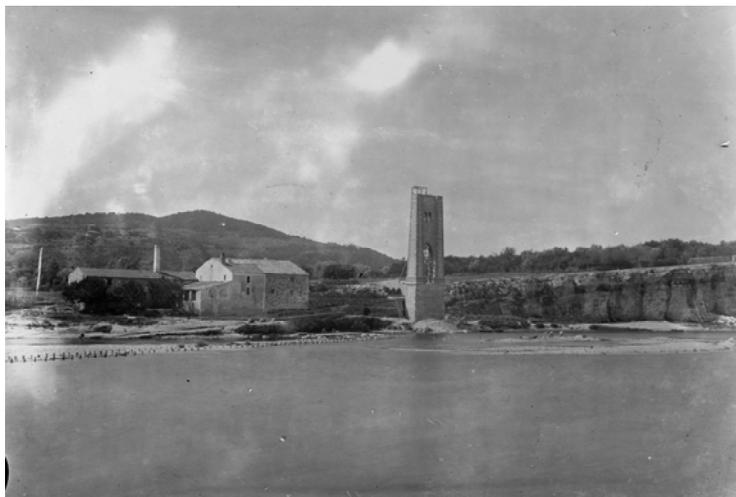
- ✓ Monsieur Alexandre PERRIER exerce en tant que boulanger dans le petit local jouxtant celui de l'association Culture Loisirs et Patrimoine. Il sera présent les jeudi matin sur notre marché.
- ✓ Monsieur Philippe STEPZACK va réhabiliter le local du rez-de-chaussée pour y développer la création de meubles en fer forgé et bois et y présenter un showroom en partenariat avec des producteurs et artistes.
- ✓ Monsieur Marc GOSTOLI a repris la location qu'il occupait précédemment avec Eric NICOLE. Il va poursuivre le développement de ses produits au bénéfice du handisport.

La filature, version 1900

Eric NICOLLE développe son espace d'animation SWINGROLLER avec de nouvelles surprises pour petits et grands.

Patricia et Michèle poursuivent leurs efforts pour toujours améliorer l'espace qu'elles destinent aux touristes .

Benjamin et Marielle sont heureux dans leur nouveau restaurant Le DRILLO où l'accueil comme la cuisine frisent l'excellence.



La vie à Aiguèze

Vie locale



Souvenir



Nombreux ont été les Aiguèzois, auxquels se sont associés quelques visiteurs, pour commémorer l'armistice de 1945.

Un cérémonial traditionnel : Dépôt de gerbe au nom de la commune, minute de silence, Marseillaise....

Un moment de partage, un instant solennel autour du souvenir et du devoir de mémoire, des minutes graves lors des lectures faites par les enfants....

Puis le temps des échanges autour du verre de l'amitié.



Mot du maire :

" La Seconde Guerre mondiale se termine officiellement en Europe le 8 mai 1945, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, signée le 7 mai à Reims. Le 30 avril, le suicide d'Hitler, terré dans son bunker de Berlin avec son dernier carré de fidèles, avait sonné le glas des espoirs allemands.

Cette guerre laisse un bilan sans équivalent dans l'Histoire avec plus de cinquante millions de morts militaires et majoritairement civils (400.000 Américains, autant de Britanniques, 600.000 Français, huit millions d'Allemands, dix à vingt millions de Soviétiques).

Mais malgré la capitulation de l'Allemagne nazie, son allié le Japon poursuit un combat désespéré contre les Américains dans l'océan Pacifique. Il faudra les deux explosions atomiques de Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, pour le contraindre à capituler, près de quatre mois après l'Allemagne.

Les commémorations des deux derniers conflits qui nous ont opposé à l'Allemagne restent controversées : En 1975, le président Giscard d'Estaing a souhaité mettre un terme à cette commémoration du 8 mai 45 dans le désir de se réconcilier avec les Allemands... mais au grand scandale des associations d'anciens combattants, En 1981, le président Mitterrand a voulu prendre le contrepied de son prédécesseur. Il ne s'est pas contenté de refaire du 8 mai un jour férié. Il en a aussi fait un jour chômé... sans rencontrer d'objections chez les citoyens. Aujourd'hui, d'autres s'interrogent sur le fait de regrouper en une date unique les commémorations du 8 mai et celle du 11 novembre.

Pour nous, Aiguèzois, ces commémorations paraissent utiles à plus d'un titre ; par devoir de mémoire, par reconnaissance envers ceux qui ont souffert et pour certains jusqu'au sacrifice suprême, mais aussi pour contribuer à renforcer encore le lien social qui nous unit au-delà de nos divergences, pour renforcer notre attachement à notre pays et à notre village dont nous sommes si fiers, pour souligner que le dialogue et l'échange évitent l'étroitesse d'esprit et l'enfermement, que le partage reste seul garant de paix même dans un petit village.

Cette date du 8 mai marque une victoire militaire. Le nazisme proprement dit est mort avec son fondateur dans le bunker de Berlin, le 30 avril 1945. Aujourd'hui, d'autres menaces sont présentes. Extrémisme, racisme, terrorisme, mondialisme, appât du gain et du pouvoir,

Espérons que le président que les français ont mis en place hier puisse maintenir notre pays en paix malgré ces menaces, malgré l'instabilité mondiale. Qu'il reste le garant de cette liberté et de cette paix si chèrement acquises."

La vie municipale

Au quotidien



Travaux,



Bonne détente

Nous commencerons cette année par le stationnement des piétons à Aiguèze et il était nécessaire de répondre à cette problématique au plus tôt. Profitant des belles journées des mois d'avril et mai, Jean-Pierre et Patrick ont redonné un petit coup de jeune à nos bancs communaux.

Assises et dossiers ont été remplacés pour les bancs du Giet, de la Roque et de la Placette. Quant aux autres, une petite couche de peinture suffisait à leur rendre leur éclat. Ils vous attendent pour de longues discussions à l'ombre des tilleuls, marronniers et autres feuillus. Mais soyez rassurés, rien ne sera répété de ce qu'il pourrait être dit.



Travaux,



Valorisation de notre espace

Nos toilettes publiques prennent un coup de jeunebien utile.



Merci à eux



La vie municipale

Au quotidien



Nettoyage du village,



Une nouvelle fois, la bonne volonté et le service commun étaient au rendez-vous pour cette demi-journée de nettoyage du village organisée le 10 juin par la mairie.

Avant la saison estivale et l'emploi d'un jeune pour donner belle plume à nos rues et places, une vingtaine d'Aiguèzois ont eu à cœur de donner un peu de leur temps et de leur énergie pour nettoyer nos espaces communs.

L'aire de jeux pour nos enfants, la place du jeu de paume, la rue du Barry, le chemin de ronde ont bénéficié du coup de balais et de l'arrachage de quelques herbes non souhaitées. Un petit escalier supplémentaire a été installé pour accéder à la terrasse de l'aire de jeux

En bref, une plus-value et une cure de propreté dont nous bénéficierons tous.

Certains avaient pris les devants en nettoyant « devant leur porte », gageons que ceux qui ne l'ont pas encore fait sauront par ce petit geste citoyen marquer leur attachement à leur village.

Quelques photos de ce moment utile mais aussi très convivial.



La vie municipale

Au quotidien



Vie Locale,



BROCANTE 3 ET 4 JUIN

Un week-end bien animé pour notre village. Un premier jour avec de nombreux visiteurs, et pour clôturer la journée un vrai orage bien de chez nous, mais qui a su s'annoncer et permettre aux exposants de protéger leurs stands, de bâcher et surélever leurs objets. En cette fin d'après-midi, les stands se sont fermés telle une fleur se préparant à la nuit, pour mieux briller ce dimanche matin et offrir à nouveau sous un soleil resplendissant l'attrait des objets présentés.

Un beau week-end pour tous. Une animation réussie ayant attiré de nombreux visiteurs.

Peu de contraintes et/ou de nuisances côté résidents, du travail pour nos commerçants et leurs employés, de la belle promotion pour notre village.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis cette organisation dans le village, à ceux qui ont permis l'utilisation de leurs terrains pour le stationnement.



Ecole,

Vendredi 23 juin 2017 - 18h00

Nos enfants se donnent en spectacle pour clôturer l'année.

Soyez nombreux à venir les applaudir.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS - AU STADE

Soirée
animée par

**Tropical
Night
EVENT**

Organisée par l'APE
au profit des enfants de l'école de St Julien

**OUVERT
A
TOUS**

18h : Spectacle des enfants
Jeux pour enfants - Restauration froide - Buvette
Repas "LES POELES LAVALOISES"

Date limite de réservation : avant le 20 juin 06 72 95 35 27

VENDREDI 23 JUIN

Impulsé par nos soies Ne pas jeter sur la voie publique

La vie municipale

Au quotidien



Associations

Culture et Loisirs

Fête le Pain

Pour la 8ème année consécutive l'association Culture Loisirs et Patrimoine a animé le hameau de la Roquette à l'occasion de la Fête du pain.

Un évènement qui maintenant fait date dans le calendrier des animations et festivités locales, un évènement qui ne cesse de proposer des prestations de grande qualité.

Le cru 2017 a été rehaussé par un spectacle de magie le samedi, le dimanche les Barbeaux ont offert un concert particulièrement apprécié par tous.

Tout au long de ces deux journées, marché de produits locaux, animations pour petits et grands, buvette et restauration ont permis à tous de passer un très agréable moment dans un cadre champêtre et bucolique.

Une fête à laquelle a participé un nombreux public de connaisseurs. Une fête à l'occasion de laquelle il est agréable de retrouver parents et amis des villages voisins, mais aussi des visiteurs d'horizons beaucoup plus lointains.

Un très grand merci aux bénévoles de l'association et à son président Louis Fricaud pour ces moments de partage et de convivialité.



La vie municipale

Au quotidien



Associations



Quand le parc Swingroller au pied du pont de l'Ardèche accueille des groupes (grands groupes)...

Rappelons-nous que le père Noël avait amené dans sa hotte pour les enfants d'Aiguèze un après-midi récréatif au Swingroller parc accompagné du sourire de Nabila et Erik. Ainsi le 20 mai, l'association des Souriceaux Intellos a passé une demi-journée toute en glisse ponctuée d'un goûter, d'un instant thé à la menthe pour les grands, de jeux d'échec ou de petit train.

Le sourire des enfants sur les photos résume mieux cette journée que tous les mots

Allez en attendant l'ouverture de l'extension du parc qui nous promet quelques belles surprises, quelques photos souvenirs...



Tous remercient les mamans et les papas qui ont donné de leur temps et se sont dévoués pour permettre l'organisation d'un tel après-midi.

Un grand merci très appuyé à Eric et Nabila, les hôtes.

De telles manifestations ne peuvent que contribuer à développer la cohésion et l'esprit Aiguèzois.



Trail des Gorges



Des parcours très accidentés sur les terres Ardéchoises et Gardoises, des moments de plaisir, mais aussi parfois des moments plus difficiles.

Merci aux nombreux Aiguèzois bénévoles qui ont participé à l'orientation des compétiteurs sous la houlette de Daniel GRIMAUD. Ils ont pu encourager les concurrents et notamment les locaux engagés sur les épreuves.



Chez les enfants :

- Nina TOURNU se classe 2° Benjamine, Romane FALGARI 3° dans la même catégorie,
- Anaëlle FALGARI se classe 3° minime 3,

Les résultats officiels de la course ne nous permettent pas de trouver le classement de Paul RIBAUD, bien classé lors de son passage dans le village.



Sur les 10 Kms :

372 participants ont franchi la ligne d'arrivée

- Classement parmi nos connaissances relevées sur les listes : Guillaume BARTHELEMY 15°, FALGARI Hugues 82°, HERAUD Denis 113°, HERAUD Vanessa 155°, POMMIER Elina 310°,



Sur les 23 Kms :

334 participants ont franchi la ligne d'arrivée

- Classement parmi nos connaissances relevées sur les listes: CHENIVESSE Guillaume 50°, LINNEY Mickael 164°, NEBOIT Sébastien,



Sur les 41 Kms :

133 participants ont franchi la ligne d'arrivée

- Classement parmi nos connaissances relevées sur les listes: CHENIVESSE Vincent 31°, TOURNU Sébatien 63°.

Tous ont eu le plaisir de traverser l'Ardèche sur le pont de bateau monté pour l'occasion.



*Un grand
Bravo
à tous*





Associations / Racines Aiguèzoises

AIGUEZE

JOURNEE PATRIMOINE DE PAYS

SAMEDI 17 JUIN de 14h à 19h

Place de la Mairie

Le Patrimoine caché s'ouvre pour vous :

- 1 VISITE DE L'EGLISE** classée Monument Historique (possibilité d'acquérir le livre « HISTOIRE DE L'EGLISE d'AIGUEZE »)
- 2 VISITE DU CLOCHER** (accès par échelle sous la responsabilité des participants) : panorama à 360°, détail des cloches, du mécanisme de l'ancienne horloge, du carillon.
- 3 VISITE DE LA CHAPELLE** de Mgr FUZET (CHATEAU ROMANET/FRUTON) buste, gisant, armoiries)
- 4 VISITE DE LA SALLE** Jeanne d'Arc DE Mgr FUZET (vitrail Jeanne d'Arc/Marianne)
- 5 VISITE DE LA SALLE DU CONSEIL** : présentation de la MARIANNE OFFERTE PAR Mgr FUZET et exposition de la plaque émaillée des morts pour la France
- 6 VUE SUR LA FACE INTERIEURE DE LA FALAISE-REMPART** (côté ancienne auberge sarrasine) point de vue inédit sur le côté intérieur de la falaise, le donjon, la tour sarrasine et le clocher
- 7 VISITE D'UN ANCIEN MOULIN A HUILE** (rue du Moulin) : moulin, puits avec vue sur la hauteur de la nappe phréatique, « coin cheval », voûtes médiévales.

ASSOCIATION « RACINES AIGUEZOISES ».

VISITES GRATUITES COMMENTEES

La vie municipale



Nos joies,



Jean-Luc et Marion DUFOUR ont l'immense plaisir de vous faire part de la naissance de Mathéo le 17 mai 2017.

Nos très sincères félicitations aux heureux parents.

Une pensée pour les tatas et le tonton, un moment de souvenir pour Jean-Marie et Paulette qui auraient accueilli ce bébé comme un don du ciel.

Longue et heureuse vie à Mathéo.

Nos deuils,



André Neboit nous a quitté le dimanche 7 mai 2017.

Papa de Bruno résident et bouliste Aiguèzois, André, Spiripontain, était une figure de cette ville, connu de beaucoup.

Nous partageons la tristesse de Bruno et présentons nos condoléances à toute sa famille.



Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de la maman de Béatrice CHAUVIN.

Nous présentons à Béatrice et à ses proches nos très sincères condoléances, nos marques de sympathie, et les assurons de notre soutien dans ce moment difficile.

Simone SCHENK nous a quitté le 28 mars 2017 à l'âge de 37 ans laissant ses parents Albert et Eliane, et son frère Andréa, dans une très profonde tristesse.

Nous présentons toutes nos marques de sympathie à nos amis et sommes associés à leur grande peine.

Simone, nous garderons le souvenir de ton sourire.





FETE DE LA MUSIQUE

Avec la participation de nos Bars et Restaurateurs,

AIGUEZE

SAMEDI 24 JUIN

à partir de 18h30

FÊTE
de la
MUSIQUE

5 GROUPES

ENTRÉE GRATUITE

Et un investissement important de Louis FRICAUD et Rémi PEROLLET

Affiche de Nelly FRICAUD

La vie municipale

Festivités 2017



Aiguèze

Agenda des Festivités 2017



Avril :

- 1 : Raid Accro Peyrolais
- 16 : Marché
aux Fleurs
- 29-30 : de ferme en ferme



Mai :

- 13—14 : Fête du pain
- 21 : Trail des Gorges

Juin :

- 3-4: Brocante
- 10 : Nettoyage village
- 14-17 : L'Ardéchoise
- 17 –18 : Journées du patrimoine
- 24 : Fête de la musique



Juillet :

- 14 : Concours de pétanque
- 15 : Repas tiré du sac
- 11 : Visite Guidée Histoire de Clocher
- 27 : Visite Guidée Histoire de Clocher

Août:

- 10 : Visite Guidée Histoire de Clocher
- 12 Repas tiré du sac
- 15 Concours de pétanque
- 24-26 Triathlon des Gorges



Septembre :

- 17 : Journées du patrimoine
- Concours de pétanque des Aiguè-

Octobre :

- 22 : Fête de la Courge
- Novembre :
Castagnade

Décembre :

- 3 : Marché de Noël
- Noël des enfants

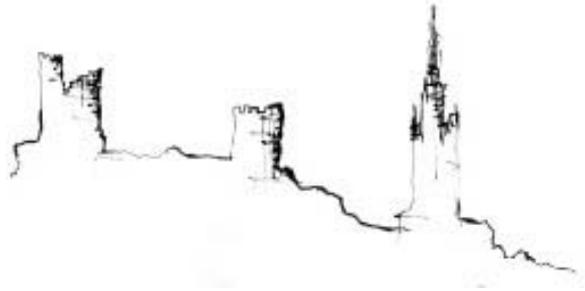


Aiguèze



*Au bord des Gorges de
l'Ardèche...*

Info sur aiguzze.fr



Site

www.aigueze.fr

Bulletin municipal Aiguèze

n°16, juin 2017

Directeur de publication :
Chenivesse Alain, maire -
Rédacteurs et commission de
rédaction : Lefrançois P.;
Perollet R. - Impression et
distribution par nos soins -
Tirage 150 exemplaires -
Reproduction interdite sans
autorisation de la commune

Dépôt légal à parution